



STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Le droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas :

Un collègue (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement. La demande de congé doit être déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avance (modèle : <http://www.nice.snes.edu/spip.php?article12>). Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Sous prétexte de nécessité de service, certains chefs d'établissement essaient de priver des collègues de ce droit. En cas de difficulté, alerter la section académique du SNES-FSU.

NON TITULAIRES

Stage académique : **le mercredi 19 octobre 2016 à 14h**
Au local du SNES-FSU de Nice (264 Bd de la Madeleine).

Programme : Formation, dossier RAEP, concours réservé. Situation des non titulaires.

PERSONNELS COPSY

Stage académique : **le vendredi 4 novembre 2016**
Au lycée du Val d'Argens Le Muy (83)
En présence de Catherine Remermier.

Programme : Clinique du métier.

MILITER DANS L'ÉTABLISSEMENT, INTERVENIR EN C.A.

Stages départementaux en présence de Xavier Marand (secrétaire général adjoint national du SNES-FSU)

Alpes-Maritimes : lycée du Parc Impérial Nice (06)
le jeudi 17 novembre 2016 de 9h30 à 17h.

Var : lycée du Coudon à La Garde (83)
le vendredi 18 novembre 2016 de 9h30 à 17h

Programme : Rôle du S1, assurer la défense des collègues dans l'établissement, organiser l'heure d'information syndicale et le panneau syndical, informer et initier un débat syndical. Le conseil d'administration : formation des élus au CA.

COLLEGE : organiser la résistance pédagogique

Stage académique : **le vendredi 25 novembre de 9h30 à 17h**
Au collège Gérard Philipe à Cannes la Bocca (06)

Intervenante Sandrine Charrier (secrétaire nationale du SNES-FSU)

Programme : la mise en place des programmes de cycle au collège, des EPI, de l'AP et du nouveau livret scolaire : difficultés, premier bilan, propositions du SNES-FSU, action, etc...